

Les Acadiens reçurent l'ordre de se réunir, à une heure donnée, dans les localités qu'ils habitaient, le 5 septembre 1755, pour entendre une communication importante du gouverneur, communication dont on leur cacha soigneusement la nature.

Les Français de Port-Royal, de Beau-Bassin et des environs, refusèrent d'obéir à cet ordre arbitraire et se réfugièrent au nombre d'environ deux mille deux-cents à Shédiac et à l'Île Saint-Jean, et de mille à l'Île-Royale.

Quelques-uns se réfugièrent dans les bois ou chez les sauvages et furent ensuite forcés, par la faim et la misère, de retourner à leurs établissements où on les fit prisonniers.

D'autres allèrent se fixer aux Îles-de-la-Madeleine (1), à la Baie des Chaleurs et le long du fleuve en montant à Québec, d'autres au Labrador (2), et même à Terre-Neuve (3).

À Beau-Bassin, les soldats envoyés pour se saisir des Acadiens, brûlèrent leur église et 253 de leurs maisons, ainsi qu'une grande quantité de blé et de lin.

Dans le district des Mines (4), le plus riche et le plus peuplé, la population entière répondit à l'appel du gouverneur et fut cernée par des troupes secrètement disposées, à cet effet (5).

On leur signifiâ qu'ils étaient prisonniers de guerre, que tous leurs biens meubles et immeubles étaient confisqués au nom du roi, sauf l'argent et leurs effets personnels et que le 10 septembre ils seraient tous embarqués sur des vaisseaux, pour être déportés aux colonies anglaises.

Dans ce district, nous dit Rameau (p. 45), on fit 4,000 prisonniers ; on y brûla 400 maisons et 500 étables ; et l'on y prit

---

(1) En 1857 on comptait 3,000 Acadiens aux Îles-de-la-Madeleine.

(2) En 1857 on comptait 900 Acadiens au Labrador.

(3) En 1857 on comptait 1,000 Acadiens à Terre-Neuve ; ils étaient établis principalement à la Baie Saint-Georges, dans la partie sud-ouest de l'île.

(4) Aujourd'hui les comtés d'Annapolis, King, Hants, Cumberland et Colchester.

(5) Ces troupes venaient surtout de Boston et de Massachusetts où se trouvaient les principaux instigateurs de cette trahison infâme et de la déportation barbare et criminelle qui se fit ensuite.